

**Chaque résidence du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre déploie au quotidien des actions permettant de :**

- Prendre soin du résident et accompagner sa famille tout au long du séjour,
- Améliorer le confort et le bien-être du résident et de sa famille,
- Améliorer l'accompagnement des personnes âgées désorientées,
- Favoriser l'autonomie du résident,
- S'inscrire dans une démarche d'individualisation du projet de vie.

Les valeurs humanistes qui guident toutes ces actions sont : **le respect de la personne, de son intimité, de son espace personnel, de sa liberté d'aller et venir, de la liberté de choix et de prise de décision du résident, dans toute la mesure du possible.**

**Pour l'équipe soignante la prise en charge des résidents passe par :** l'échange, l'écoute, la tolérance, la courtoisie, l'implication, le professionnalisme, l'évaluation des compétences...

***L'équipe de votre résidence vous souhaite un bon séjour***

## **Description de la résidence**

**La Résidence Pierre Angrand possède 50 lits d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.** Ouverte en 1995 (25 lits) et étendue en 2003, elle est située sur la commune de Déols dans une zone pavillonnaire.

### **La résidence comporte :**

- ❖ 1 hall d'accueil-salon, en cas de fermeture une sonnette est située à l'entrée.
- ❖ 50 chambres individuelles de plain-pied réparties en deux zones, équipées d'une douche, WC et lavabo.
- ❖ 2 salles à manger (1 par zone) qui permettent notamment le regroupement des résidents à l'occasion d'animations, de fêtes, d'anniversaires.
- ❖ 2 salons équipés de télévision
- ❖ 2 salles de bain équipées de douches et de baignoires adaptées au handicap.

L'accès aux salles de bain collectives est libre pour les personnes ne nécessitant pas l'aide du personnel soignant.

### **Les chambres possèdent en outre :**

- ❖ 1 lit, 1 table de chevet, 1 commode, 1 chaise, 1 fauteuil, 1 placard de rangement.

Les résidents, le souhaitant, peuvent personnaliser leur chambre avec des meubles ou décorations, en veillant à ne pas encombrer les locaux et à ne pas introduire de matériels défectueux.

Les objets, meubles ou matériels personnels nécessitant un entretien particulier sont à la charge du résident.

Il est conseillé de continuer à souscrire une assurance responsabilité civile.

- ❖ 1 appel malade en tête de lit et dans la salle de bain.
- ❖ 1 prise télévision : la résidence permet la réception de la TNT. Les téléviseurs ne sont pas fournis et comme à domicile ils doivent être adaptés pour recevoir la TNT.
- ❖ 1 prise téléphonique ou les résidents peuvent brancher leur téléphone, les communications sont gérées par le CDGI qui envoie les factures aux résidents.

## Les espaces extérieurs

Un jardin extérieur et 2 parkings sont à la disposition des résidents et de leur famille.

Des patios paysagers accessibles aux personnes valides sont aménagés de salons de jardin à la belle saison.

## La vie dans la résidence

Une aide aux repas est assurée par le personnel soignant en fonction du besoin des résidents. A titre indicatif, les horaires des services sont :

Petit déjeuner	8h00
Déjeuner	12h00
Goûter	16h00
Dîner	18h30

En cas de problèmes de santé, les résidents sont servis en chambre.

Les résidents peuvent partager leur repas dans les salles à manger avec leurs proches de manière ponctuelle. Des tickets repas sont disponibles auprès du service accueil et gestion des séjours (site principal – Les Grands Chênes). Les repas seront alors commandés auprès de la résidence au plus tard 4 jours avant.

Un bilan nutritionnel mensuel est réalisé par la diététicienne et l'équipe soignante, et peut entraîner la mise en place de régimes alimentaires adaptés sur prescription médicale.

L'aide apportée au résident est individualisée suivant ses besoins (état de santé, fatigabilité...).

Le personnel soignant favorise le maintien de l'autonomie du résident par l'accompagnement des actes de la vie quotidienne. Il est assisté d'un temps de psychologue.

Des activités collectives ou individualisées sont proposées par un animateur. L'information concernant les animations est faite par le personnel et par affichage.

Les résidents peuvent recourir à un service de coiffure à domicile, 1 salon est à leur disposition ; les frais sont alors à leur charge.

Le courrier est distribué et relevé tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

2 arrêts de bus se trouvent à proximité de la résidence.

La résidence est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les visites sont libres tout au long de la journée dans le respect des résidents, de l'organisation du service, de la vie communautaire et de la confidentialité en particulier au moment des repas (prise de médicaments, ...).

### Résidence Pierre Angrand

Etablissement d'Hébergement pour  
Personnes Agées Dépendantes : 50 lits


### Vos contacts

**Dr Antoine AHNOUX,**  
praticien hospitalier,  
reçoit sur rendez-vous

**Mme Christine THERET,**  
cadre de santé paramédical,  
reçoit sur rendez-vous

### Adresse

**Résidence Pierre Angrand  
Centre Départemental Gériatrique de  
l'Indre  
Rue Paul Eluard  
36130 Déols**

 02 54 08 51 50  
**Fax** 02 54 08 51 79